

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2026

Délibération
N° 2026-05

Le 27 février deux mil vingt-six à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard DUBOUIL, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 20 février 2026.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; Mme Catherine Bonnet, M. Patrick Convers, Mme Laurette Brunet, M. Pascal Bourgeteau, Mme Martine Bourgoïn, M. Christophe Choquet, Mme Yveline Desmedt, M. Matthias Matron Adjoints ; M. Bertrand Hamot, M. Thierry Manfredi, M. Cédric Desmedt, Mme Annie Trézel, Mme Michèle Coulon, M. Thierry Wims, Mme Sandrine Mahutte, M. Bruno Vasseur, Mme Marie-Charlotte Vigne, M. Pascal Frazao, Mme Catherine Delormel, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Cyril Rousseau par M. Cédric Desmedt, Mme Béatrice Delamarre par Mme Annie Trézel, M. Vincent Berthelot par M. Matthias Matron, M. Dominique Rauzier par Mme Martine Bourgoïn.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Colette Dollez

ABSENTS : Mme Guylaine Fernandes, Mme Sarah Flagothier, Mme Eléna-Camélia Ferté, M Stéphane Verhaaren.

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Ayant donné procuration : 4
- Votants : 24
- Absent excusé : 1
- Absents : 4

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20260227-2026-05-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

Madame Martine Bourgoïn a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Objet : Tarifs de l'Espace Jeunesse

Madame l'Adjointe au Maire en charge de la jeunesse informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs des différentes actions et sorties organisées par l'Espace Jeunesse pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal

Entendu le rapport présenté par Mme Catherine BONNET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29,

Considérant qu'il convient de voter les tarifs des actions et sorties organisées par l'Espace Jeunesse pour l'année 2026,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2026 :

- LOTO : 2€ le carton - 10 € les 6 cartons - 16 € les 12 cartons
- TOMBOLA : 2 € le ticket
- RANDONNEE SOLIDAIRE : 5 € l'inscription
- BUVETTE :
 - Bière blonde : 2 € - bière rouge : 3 €
 - Verre de rosé, blanc ou rouge : 2 €
 - Soda : 2 €
 - Verre de jus de fruits ou cidre : 1 €
 - Eau / café : 1 €
 - Chips : 1 €
 - Crêpe sucrée 1 € - au chocolat : 1,50 €
 - Gaufre sucrée : 2 € - au chocolat : 2,50 €
 - Gaufre salée aux lardons : 4 € - au saumon : 4,50 €
 - Hot dog / croque-monsieur / sandwich / barquette de frites : 2 €
 - Américain : 5 €
 - Frites / viande : 3,50 €
 - Flammenkuches : 6 € l'unité ou 11 € les 2
 - Brochettes bonbons / part de gâteau : 1 €
- TARIFS SEMAINE VACANCES D'HIVER ET DE PRINTEMPS 2026 :
18 € St Justois et 30 € extérieurs

Pour copie conforme.


Bernard DUBOUIL
Maire de St Just-en-Chaussée

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20260227-2026-05-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

En application de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr